selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.12.2014 Numéro de version 16 Révision: 10.12.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: 4CR 4205 2K-HS-Füller 4:1 dunkelgrau
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Mastic
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

4CR Vertriebsgesellschaft mbH Oberer Sommerfeldweg 2

94469 Deggendorf

Tel.: + 49 (0) 48 41-6650-15 Fax: +49 (0) 48 41-6650-16 e-Mail: order@4cr.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49(0)700 24112112 (CRM)

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R10-52/53-66-67:

Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

- · Phrases R:
- Inflammable.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 2)

Page : 2/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 16 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 4205 2K-HS-Füller 4:1 dunkelgrau

(suite de la page 1)

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Phrases S:

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 25 Éviter le contact avec les yeux.
- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dange-reux ou spéciaux.
- 43 En cas d'incendie, utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou un agent d'extinction à poudres inertes. Ne jamais utiliser d'eau.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· Identification particulière de certaines préparations:

Contient:néodécanoate de 2,3-époxypropyle. Peut déclencher une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	20-<25%
EINECS: 204-658-1	R10-66-67	
Reg.nr.: 01-2119485493-29	🏇 Flam. Liq. 3, H226; 🕚 STOT SE 3, H336	
	Mixture of 77% trizinc bis(orthophosphate) (CAS 7779-90-0), 2% zinc oxide (CAS 1314-13-2) and 21% non-hazardous ingredients N R51/53	3-<10%
	🚯 Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6	Kreide substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	3-<10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10	1-<2,5%
Reg.nr.: 01-2119475791-29	♠ Flam. Liq. 3, H226	
CAS: 64742-95-6 Numéro CE: 918-668-5	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Xn R65; Xi R37; N R51/53 R10-66-67	1-<2,5%
	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♦ STOT SE 3, H335-H336	
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène X Xn R20/21; X Xi R38 R10	1-≤2,5%
ŭ	 ♠ Flam. Liq. 3, H226; ♠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ♠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 	
CAS: 26761-45-5 EINECS: 247-979-2	néodécanoate de 2,3-époxypropyle Xi R43; № N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411; ♦ Skin Sens. 1, H317	0,1-<0,3%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 16 Révision : 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 4205 2K-HS-Füller 4:1 dunkelgrau

(suite de la page 2)

SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \cdot 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger N'employer que dans des secteurs bien aérés.
- · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 3

(suite page 4)

F.

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 16 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 4205 2K-HS-Füller 4:1 dunkelgrau

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

Date d'impression: 10.12.2014

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:				
	6-4 acétate de n-butyle			
VME	Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm			
	Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm			
1317-	65-3 Kreide			
VME	Valeur à long terme: 10 mg/m³			
108-6	5-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
VME	Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm			
	Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm			
	risque de pénétration percutanée			
1330-	20-7 xylène			
VME	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm			
	Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm			
	risque de pénétration percutanée			

1314-13-2 oxyde de zinc

VME Valeur à long terme: 5* 10** mg/m³ *fumées **poussières

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

, - F

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 16 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 4205 2K-HS-Füller 4:1 dunkelgrau

(suite de la page 4)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9.1 Informations sur les propriétés p	physiques et chimiques essentielles
Indications générales	
Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur: Odeur:	Selon désignation produit
Seuil olfactif:	Caractéristique Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
	non determine.
Changement d'état	Now Harming
Point de fusion: Point d'ébullition:	Non déterminé. 124 °C
Point d'éclair	29 °C (DIN 53213)
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	370 °C (DIN 51794)
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explos vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	7,5 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	10,7 hPa
Densité à 20 °C:	1,617 g/cm³ (DIN 53217)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/ea	u): Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	10000 s (DIN 53211/4)
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	27,16 %
VOCV (CH)	27,16 %
Teneur en substances solides:	72,8 %

(suite page 6)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 16 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 4205 2K-HS-Füller 4:1 dunkelgrau

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations

Date d'impression: 10.12.2014

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone

*

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)				
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rab)		

- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

*

SECTION 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 7)

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 16 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 4205 2K-HS-Füller 4:1 dunkelgrau

(suite de la page 6)

· Catalogue européen des déchets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 No ONU ADR, IMDG, IATA	UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	0111203
ADR	1263 PEINTURES, Dispositions spéciales 640E
IMDG, IATA	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe	2 (F1) Liquidos inflammables
Classe Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
IMDG, IATA	
MD 0, MM	
Class Label	3 Liquides inflammables. 3
	3
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
	111
14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant:	Non
	14011
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
Indice Kemler:	30
No EMS:	F-E,S-E
14.7 Transport en vrac conformément à l'annex	e II
de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E
Remarques:	≤ 450 l: -
imited quantities (LQ)	5L

(suite page 8)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 16 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 4205 2K-HS-Füller 4:1 dunkelgrau

(suite de la page 7)

• Remarques: ≤ 30 l:
• "Règlement type" de l'ONU: UN1263, PEINTURES, Dispositions spéciales 640E, 3, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
NK	25-50

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R38 Irritant pour la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- *R65 Nocif:* peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Acronymes et abréviations:

 ${\it RiD: R\`eglement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme de la concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme de la concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme de la concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme de la concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme de la concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme de la concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme de la concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme de la concernant le transport de la concernant le transport de la concernant le transport de la concernant le concernat le concerna$

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweis (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

(suite page 9)

F

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 16 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 4205 2K-HS-Füller 4:1 dunkelgrau

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Date d'impression: 10.12.2014

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 8)

F